



Lille, le 21 octobre 2010

Karine BOULONNE, secrétaire académique SNES. Didier Blanchard, secrétaire académique adjoint du SNEP

A

Madame le Recteur de l'Académie de Lille  
Cité Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
59000 LILLE

Madame le Recteur,

malgré le retard de notre réponse, nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte les propositions ci-dessous, si ce n'est pour le GT bilan, au moins pour celui qui devrait le suivre concernant les nouveaux éléments ou modalités du barème (nous ne saurions croire en effet à une nouvelle « année blanche » : l'an dernier seul le GT bilan s'était tenu et aucune modification n'était intervenue ensuite).

Parmi les éléments sur lesquels il nous semble important de nous attarder : la communication des avis aux personnels. Il s'agit pour nous de déplorer, d'une part, qu'elle ne fasse pas l'objet d'un échange entre nos collègues et les chefs d'établissement, voire avec les IPR, comme cela peut l'être au moment de la notation administrative. Il n'est pas normal en effet qu'un collègue découvre l'avis par le biais d'une organisation syndicale ou après la CAPA, quand il est trop tard pour pouvoir intervenir localement, surtout quand l'avis diffère de celui porté sur la notation administrative. D'autre part, nous tenons à vous alerter sur la difficulté à trouver ces avis sur i-prof. La démarche est en effet la suivante : se connecter sur i-prof, puis cliquer sur la colonne de gauche sur "Services", puis utiliser un menu déroulant indiquant « campagne Hors classe 2010/2011 » ou « classe exceptionnelle des PEGC ». Ensuite cliquer sur "Consulter son dossier", puis "synthèse". De quoi décourager celui qui se lancera dans la recherche et qui n'aura pas fait le lien entre « hors-classe » et « services » ....

Concernant le barème lui-même :

– Nous vous demandons de ne plus barrer les collègues qui n'auraient pas pu avancer au choix ou au grand choix aux 10ème et 11ème échelons : ils ne sont que 47 à avoir atteint le 10ème ou 11ème à l'ancienneté et à devenir hors classe, contre 471 non promus.

En EPS, ils ne sont que 12 à avoir atteint le 10ème ou 11ème à l'ancienneté et à devenir hors classe, contre 51 non promus.

Les dossiers étudiés l'an dernier montrent pourtant que la plupart d'entre eux n'ont pas démerité (certains non promus au 11ème avec plus de 4 ans d'ancienneté avaient même une note pédagogique supérieure ou au moins égale à celle de promus aux 7ème ou 8ème échelons, **aux 9ème échelons en EPS**). Par ailleurs, l'avancement d'échelon montre tous les ans qu'un certifié obtenant une note pédagogique située dans la zone B de la grille de notation pédagogique et lui permettant théoriquement d'espérer un passage au choix n'a pas toujours satisfaction, soit parce que cette note ne suffit pas, soit parce qu'à égalité de note, il est discriminé par les autres critères et parfois même par sa date de naissance. Comment les personnels concernés peuvent ils comprendre qu'ils ne pourront pas prétendre aux points d'échelon nécessaires à l'obtention de la hors-classe si vous maintenez ce barème ? Entre l'avis défavorable et la notation AB, les évaluateurs ont les moyens de ralentir, voire d'empêcher l'accès à la hors classe quand ils le jugent nécessaire, sans que vous ayez besoin de recourir à un artifice supplémentaire.

– Nous souhaitons également que soit réduite l'amplitude des bonifications (cela pourrait donner : AB 35 ; B 40 ; TB 45 et Exceptionnel 50) et qu'il y ait une augmentation du nombre de points à partir

de la 4<sup>ème</sup> année au 11<sup>ème</sup> échelon étant donné le faible nombre de collègues que l'on trouve au delà de la 5<sup>ème</sup> année au 11<sup>ème</sup> (ainsi, la 4<sup>ème</sup> année donnerait 70 pts au lieu des 60, les 5 ans et plus auraient 80 pts). Nous pourrions aller jusqu'à 90 points pour les 6 ans.

- Nous vous demandons de réexaminer la situation des biadmissibles dont la situation n'est non seulement pas valorisée, mais qui peuvent être lésés par les effets du reclassement.
- Nous avons également remarqué que les avis portés par les chefs d'établissement étaient sensiblement meilleurs que ceux attribués par les IPR. De plus, en EPS, il est à remarquer, pour le 11<sup>ème</sup> échelon, que jamais le taux de distribution de 30.9% des avis Exceptionnel n'a été aussi faible : il est passé de 53.8% en 2007 à 30.9% en 2010. Nous notons également pour 2010, une différence notable du pourcentage d'avis Exceptionnel pour le 11<sup>ème</sup> échelon moindre et une augmentation conséquente des avis Exceptionnel sur le 9<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelon. Nous souhaiterions qu'une étude soit menée sur les avis dispensés par les chefs d'établissement et les IPR en fonction du **sexe**, du type d'établissement (collège, lycée, ZEP), par bassin et par échelon et qu'elle soit portée à notre connaissance.
- Nous avons également relevé des disparités au niveau de la notation pédagogique entre les hommes et les femmes. Nous souhaiterions qu'une étude soit menée sur la notation administrative et pédagogique par échelon en fonction du sexe, du type d'établissement (collège, lycée, ZEP).

Pour terminer, nous souhaitons que les CAPA hors-classe pour les corps à gestion déconcentrée puissent être avancées afin de permettre d'avoir connaissance des promus dans des délais suffisants par rapport au dépôt des listes pour les élections professionnelles (date de dépôt : le 6 septembre). Nous vous alertons enfin cette année encore sur la trop grande proximité entre la tenue des FPMA et des CAPA hors-classe : ces 2 opérations demandent une préparation et un suivi extrêmement lourds pour les commissaires paritaires, et maintenir un tel calendrier reviendrait à remettre en cause la qualité du travail des élus, ainsi que le droit des personnels à voir traiter leurs dossiers de carrière avec équité.

Veillez croire, Madame le Recteur, en notre indéfectible attachement au service public d'Education nationale

Karine Boulonne, secrétaire académique SNES  
Didier Blanchard, secrétaire académique adjoint du SNEP